

**ARRETE Du MAIRE N° 2023/003**  
**AUTORISATION DE CIRCULATION DE VEHICULES LOURD**

Le Maire de la commune de Boffres (Ardèche)

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu le code de la route,

Considérant que la société **BOUCHARDON SA**, BP 13 - Les Sapins 07320 Saint Agrève doit effectuer des travaux quartier Foriel le Haut et Chemin de Loubiere à Foriel sur la commune de BOFFRES,

**ARRETE**

**Article 1** : La Société **BOUCHARDON** est autorisée à circuler sur la voie intercommunale dite route de Gleize y compris sur les voies à tonnages limités, sans restriction.

**Article 2** : Ces dispositions sont valables du lundi 09/01/2023 au 30 Mars 2023

**Article 3** : L'autorisation pourra être suspendue de plein droit, en cas de mauvaises conditions météorologiques pouvant détériorer les voiries à tonnage limité.

**Article 4** : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- La commune de BOFFRES
- la société BOUCHARDON SA
- la Gendarmerie de Vernoux-en-Vivarais

Fait à BOFFRES, le 06 Janvier 2023  
Le Maire, M JUGE Hubert

